

LA SAISIE DES VOEUX


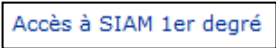

Le serveur, permettant la consultation des postes et la saisie des vœux, sera ouvert du 16 avril au 3 mai 2020 minuit.

Votre attention est appelée sur l'importance d'effectuer votre demande suffisamment en amont de la date de fermeture du serveur, de façon à palier tout problème informatique de dernière minute.

1- Connexion au serveur

La saisie des vœux s'effectue uniquement par internet, via le logiciel MVT1D accessible par I-Prof. Aucune fiche de vœux manuscrite sur support papier ne sera acceptée.

Procédure à suivre :

- Connexion via IPROF à l'adresse suivante : <https://bv.ac-rennes.fr>
- Saisir votre identifiant et votre mot de passe
- Cliquer sur l'onglet 
- Cliquer 
- Dans la barre de menu à gauche, cliquer sur 

Vous vous trouvez sur la page d'accueil de MVT1D

A la 1^{ère} connexion, le message suivant s'affiche, il faut renseigner une adresse de messagerie de votre choix. Nous vous conseillons d'utiliser votre adresse professionnelle ac-rennes.fr.


Confirmation de votre adresse mail

Vous n'avez pas renseigné d'adresse mail.
Veuillez remplir les champs ci-dessous puis cliquer sur le bouton Valider afin d'accéder à SIAM.

test @ test.yahoo.fr

Confirmer la saisie de votre adresse mail

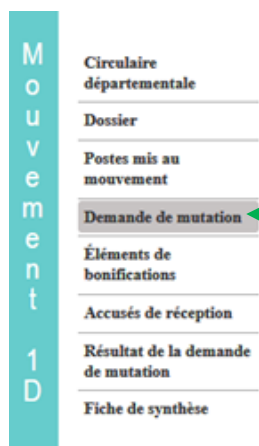
@

Code page : Services_SiapEpp_confirmationMail

Sur cette adresse de messagerie, vous sera communiquée la disponibilité des accusés de réception, des barèmes et des résultats.

2- Création de votre demande de mutation



Dans cette barre de navigation, vous pouvez :

- Consulter la circulaire relative au mouvement départemental,
- Consulter les postes publiés au mouvement (liste non-exhaustive),
- Faire votre demande de mutation
- Saisir des éléments de bonifications (handicap, situation familiale, etc...)
- Editer vos accusés de réception,
- Consulter les résultats

Demande de mutation

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation ainsi que l'ensemble des vœux qui la composent.

Avant de pouvoir formuler des vœux quels qu'ils soient, vous devez créer votre demande de mutation.

Votre demande

Vous n'avez pas encore créé votre demande de mutation.

Créer ma demande de mutation

Cliquez sur ce bouton pour créer une demande de mutation

3- Saisie des vœux

L'importance du « vœu indicatif » est soulignée.

Le vœu indicatif correspond au vœu précis ou vœu géographique commune de meilleur rang. Il sert de point de départ à la recherche algorithmique de l'ensemble des vœux géographiques et vœux larges saisis.

- « **Les vœux** » - écran 1 correspondent aux vœux précis et géographiques, **saisissables par tous les participants** en effectuant une recherche précise (saisie du numéro ISU indiqué dans la liste générale des supports – annexe 1.A) ou une recherche guidée,
- « **Les vœux larges** » - écran 2 doivent être saisis **uniquement par les participants obligatoires**.

L'attention des participants obligatoires est appelée sur l'importance de la saisie d'au moins un vœu large. A défaut, la demande est considérée comme incomplète.

Un tutoriel d'aide à la saisie des vœux est accessible sur le site public du département des Côtes d'Armor :
<http://www.ac-rennes.fr/DSDEN22/pid36283/enseignants-premier-degre.html>

Synthèse des types de vœux :

	Type de vœux	Localisation	Supports	Observations
<p>« LES VŒUX » Ecran 1 (Tous les participants)</p> <p>(Liste générale des supports : annexe 1.A)</p>	Vœux précis	Ecoles Unités d'enseignements Circonscriptions Collèges	Tout poste rattaché à l'établissement : ECEL, DE, TRS, Brigade de remplacement (TR), RASE, CPC, ECMA, CP12, CE12 ...	<p>Certains postes nécessitent une habilitation ou un titre pour une nomination à titre définitif.</p> <p>Certains postes à compétences particulières sont soumis à entretien (cf. 3.5 de la note).</p>
	Vœux géographiques	Communes Zones géographiques (annexes 2.A et 2.B)	ECEL/ECMA sans spécialité ECEL anglais, breton TRS sans spécialité TR sans spécialité, anglais ou breton Direction d'école TD sans spécialité, anglais ou breton	
<p>« LES VŒUX LARGES » Ecran 2 (Participants obligatoires)</p>	Vœux larges	Zones infra-départementales (Annexes 2.C et 2.D)	Regroupement M.U.G (mouvement unité de gestion)	

N.B. :

- Seule la fraction principale des postes de titulaire de secteur (TRS) est publiée lors de la phase principale. Leur composition sera communiquée aux intéressés à l'issue de la phase d'ajustement (cf annexe 1.B).
- La répartition pédagogique des classes relève de l'autonomie de l'école. Les vœux saisis sur des natures de support GS12, CP12 et CE12 ne garantissent pas aux enseignants d'avoir en responsabilité une classe dédoublée. Ces natures de support doivent être considérées comme des natures de support d'adjoint (ECEL ou ECMA). Il est donc conseillé de prendre contact avec l'école pour connaître l'organisation pédagogique retenue.
- En cas de vœu sur une zone géographique, les remplacements se font dans la circonscription de rattachement et non dans la zone géographique.
- Les enseignants affectés sur des postes de TD ont vocation à assurer des remplacements sur tout le département.

➤ **Vous devez classer vos vœux par rang de priorité à l'aide de flèches :**

Vœux composant votre demande

Vœux

	Rang	Numéro du poste	Libellé du poste	Type de poste	Quotité	Entier:fractionné	Vœu lié	Rang lié	Action
<input type="checkbox"/>	▲ 1 ▼	1625	Ecole Elementaire Publique Rene Jouglet (59144 Gommegnies)	Remplacement stage formation continue	100 %	entier	Non		Lier un vœu nécessite de lier votre demande
<input type="checkbox"/>	▲ 2 ▼	84	Ecole Primaire Publique (59268 Abancourt)	Directeur école élémentaire	100 %	entier	Non		Lier un vœu nécessite de lier votre demande

Ajouter un vœu Supprimer la sélection

Vœux larges

	Rang	Zone infra-départementale	Regroupement de MUG	Action
<input type="checkbox"/>	▲ 1 ▼	ZZZZ	ASH	Modifier
<input type="checkbox"/>	▲ 2 ▼	ZZZZ	Directions 10 à 13 classes	Modifier

Ajouter un vœu large Supprimer la sélection

Export

Export le récapitulatif de mes vœux au format PDF

Vous pouvez ordonner vos vœux en cliquant sur les flèches

➤ **Les participants demandant des bonifications pour handicap ou au titre de la situation familiale doivent :**

- Adresser les formulaires idoines, dûment remplis et signés, accompagnés des pièces justificatives pour le **3 mai 2020** terme de rigueur à la DIV1D,
- Saisir dans MVT1D les « éléments de bonifications »

Circulaire départementale

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Éléments de bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande de mutation

Fiche de synthèse

Cet écran vous permet de créer, modifier et/ou supprimer votre demande de bonifications.

Attention ! Vous devez vous assurer que la (les) bonification(s) que vous demandez est (sont) bien prise(s) en compte dans le barème.

Bonification au titre du caractère répété de la demande

Vous ne pouvez pas bénéficier de la bonification au titre du caractère répété de la demande car votre vœu de 1er rang saisi lors de la ca fait de vœux l'année dernière.

Éléments de bonification saisis

Vous n'avez saisi aucun élément de bonification.

Saisie de vos éléments de bonification

Demande au titre du handicap	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Demande au titre	Aucune demande supplémentaire
Commune	Choisir la commune
Nombre d'enfants de 18 ans ou moins à charge au 01/09/2019	Choisir le nombre d'enfants à charge
Nombre d'années scolaires de séparation effective au 01/09/2019	Choisir le nombre d'année(s) scolaire(s)

Valider

➤ **Modification - validation**

Les vœux sont modifiables tant que le serveur est ouvert, soit jusqu'au **3 mai 2020 minuit**.

La fermeture du serveur vaut validation des vœux : la saisie des vœux devient donc définitive le 4 mai 2020.

4- **Accusé-réception**

Dès la fermeture du serveur, tous les participants devront générer « l'accusé-réception sans barème », le signer et l'adresser par mail pour **le 6 mai 2020 minuit** dernier délai, à la division du 1^{er} degré. Aucune modification de saisie ne pourra être demandée par ce biais.

5- **Conseil et assistance technique**

La cellule mouvement de la direction académique sera joignable afin de vous conseiller dans votre démarche de mobilité :

- Par mail : ce.div1d22@ac-rennes.fr
- Par I-Prof
- Par téléphone : 02 96 75 90 22 – 02 96 75 90 30 – 02 96 75 90 10

Pour tout problème technique, vous pourrez joindre la plate-forme d'assistance informatique :

- Par mail : assistance@ac-rennes.fr
- Par téléphone : 08 09 10 35 00